



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association reconnue d'utilité publique

Communiqué de presse

POURQUOI PAS UNE REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE SUR LE TRANSPORT MARITIME DU PETROLE ?

C'est ce que va demander la LPO à Jacques DELORS, président de la Communauté Européenne et au gouvernement français.

Partant du fait que les marées noires depuis 25 ans ont comme point commun :

- les échouages sur des caps et zones dangereux pour la circulation,
- des pannes sur des bateaux plutôt vétustes,
- des conditions météorologiques proches de la tempête au moment de l'avarie,
- des lenteurs dans les négociations entre le propriétaire de la cargaison, l'armateur, la compagnie d'assurances et les sociétés de remorquage,

la LPO propose une réglementation qui envisage au minimum :

- l'obligation d'emprunter des couloirs de circulation éloignés des côtes, notamment dans des conditions météorologiques défavorables,
- l'interdiction de circuler dans des zones à risques pour la navigation et dans les secteurs de fort intérêt écologique,
- l'interdiction pour les terminaux pétroliers de recevoir des tankers n'offrant pas les normes de sécurité spécifiques (double coque, équipage compétent...).
- la possibilité pour chaque pays d'intervenir dans les eaux territoriales et aux frais de l'armateur sur tout navire avarié menaçant son littoral.

Les Etats-Unis ont pris des mesures unilatérales pour améliorer la sécurité ; la Communauté Européenne, mieux que tout autre, se doit d'adapter une réglementation sérieuse dans ce domaine.

Rochefort, le 7 janvier 1993

Allain BOUGRAIN-DUBOURG
Président de la LPO

Contacts :

- Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Paris. Tél. 42 27 75 68
- Michel METAIS, Rochefort. Tél. 46 82 12 34